



Département Pas de Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes le Comte

COMMUNE DE WARLUZEL

32 rue Principale 62810 WARLUZEL
Tél : 03 21 48 24 01 commune-de-warluzel@orange.fr
Restez informé sur www.warluzel.fr

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

JANVIER 2021



Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Prenez soin de vous et de vos proches.

Chers habitants de Warluzel,

En ce début d'année 2021, je tiens à vous souhaiter mes meilleurs vœux de santé, de prospérité et d'amour.

2020 aura été une année particulière. La crise sanitaire a quelque peu bousculé nos projets. Au regard du contexte sanitaire actuel et sur recommandations préfectorales, la municipalité se voit contrainte d'annuler la traditionnelle cérémonie de vœux.

Moment prisé des habitants, où se rassemble le conseil municipal, avec la rétrospective de l'année écoulée et l'annonce des projets en cours ou à venir. Nous aurons à cœur, au travers de ce bulletin d'informations, le soin de vous partager quelques infos de projets réalisés en 2020 et ceux engagés pour 2021, notamment la restauration de notre salle des fêtes. En effet, les travaux qui devaient être bien avancés, ont pris beaucoup de retard lié à la crise sanitaire. Ils vont enfin commencer en ce début d'année 2021.

La commune n'a pu se rassembler comme elle le fait chaque année avec les différentes festivités : ducasse, arbre de Noël, ...


Nous avons aussi à regretter la disparition de Mr Hérent Gabriel, Mr ROGER Marcel, Mr Bérat Alain, Mme Hémerly Mariette et récemment Mr Bourdolle Jean-Pierre, tous deux natifs de Warluzel.

En souhaitant que 2021 ne ressemble pas à 2020, nous espérons que nous pourrons à nouveau retrouver la joie de la proximité des uns des autres. D'ici là, je vous invite à garder toujours beaucoup de bienveillance et d'attention vis-à-vis de chacun.

Que 2021 vous révèle l'essentiel que sont les valeurs familiales, d'amitié et de solidarité, soyez assurés du dévouement et de l'engagement de notre équipe communale, de notre conseil municipal et de notre comité des fêtes.

Bonne année 2021

Damien BRICOUT, Maire



Bulletin Janvier 2021

Sommaire

Commémoration 14 juillet	1
Mot du Maire	2
Infos diverses	3
Monoxyde de carbone	4
Campagnes de l'Artois	5 - 6
SMAV	7
Travaux réalisés	8 - 9
Rétrospective	10

INFOS MUNICIPALES

Vous pouvez contacter Julie, la secrétaire de mairie,
au 03 21 48 24 01 ou 06.84.45.13.58
ou par mail à l'adresse

commune-de-warluzel@orange.fr

Restez informé sur le site communal www.warluzel.fr

et sur la page  **Mairie de Warluzel**

INFORMATIONS

Fermeture de la mairie



Suite aux demandes préfectorales, le télétravail reste la règle jusqu'au 20 janvier 2021. Cependant, la secrétaire de mairie reste à votre disposition pour tous renseignements ou pour une prise de rendez-vous pour les demandes d'urbanisme et d'Etat-Civil, au 06 84 45 13 58.

Nous sommes toujours dans l'attente des nouvelles directives pour la suite.

Recensement et JDC :

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Documents à fournir ; pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.



Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).

Inscription sur la liste électorale :

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins, les élections départementales et régionales sont prévues en 2021.

Tous jeunes âgés de 18 ans entre le 01.03.2018 et le 28.02.2019 doivent venir s'inscrire sur la liste électorale ou seront inscrits d'office (loi n° 97- 1027 du 10.11.1997, décret d'application n° 97 – 1105 du 28.11.1997).



Avec la mise en place du nouveau répertoire électoral unique (REU), vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/demande-inscription-listes-electorales> ou venir directement en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile, le cerfa à compléter vous sera fourni par la mairie.

Demande de passeports et cartes d'identité :

Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.

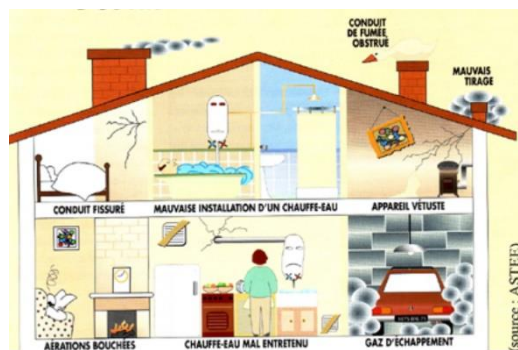
Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de station biométrique. Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Mairie Avesnes le comte : 03.21.60.67.00

Précautions contre le monoxyde de carbone

LES APPAREILS EN CAUSE :

- Chaudières et chauffe-eau
- Poêles et cuisinières
- Cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol
- Appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint)
- Barbecues, brasero
- Groupes électrogènes ou pompes thermiques
- Engins à moteur thermique : voitures, tondeuses, appareils de bricolage
- Panneaux radiants à gaz
- Convecteurs fonctionnant avec des combustibles



PREVENTION : Il est donc impératif de faire vérifier vos appareils par un professionnel régulièrement.

Pour les cheminées, il faut inspecter le conduit et faire le ramonage qui est obligatoire.

- Aérer, ventiler le logement au moins une fois par jour pendant quelques minutes, cela permet le renouvellement de l'air de l'habitation
- Ne pas obstruer les grilles de ventilation du logement et celles de vos appareils.

Site d'informations ; <http://www.intoxco-npdc.fr/>

Réglementation ramonage : *ramonage annuel ou bisannuel ?*

La loi est explicite sur le sujet du nombre de ramonages à effectuer par an :

Il est enjoint **aux propriétaires et aux locataires** des locaux d'habitation et professionnels de faire ramoner **deux fois par an** dont une fois au moins pendant la période d'utilisation.

Seuls les conduits sociaux, les conduits tubés et les conduits n'ayant jamais servi à l'évacuation des produits de la combustion d'autres combustibles desservant des appareils alimentés par des combustibles gazeux pourront n'être ramonés qu'**une seule fois par an**. » Art 37 et 40 de l'Ordonnance de Police du 5 mai 1974.

Seul un professionnel pourra vous délivrer le [certificat de ramonage](#) réclamé par les assurances en cas de sinistre. Votre responsabilité civile ou pénale est engagée, notamment en cas d'incendie. Votre assureur peut ainsi vous refuser tout remboursement.

Que faire en cas d'intoxication :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Arrêter tous les appareils à combustion
- Faire évacuer les occupants hors de l'atmosphère polluée
- Appeler les secours :
Sapeurs-pompiers au 18 ou le SAMU au 15. D'un téléphone portable faire le 112.





Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

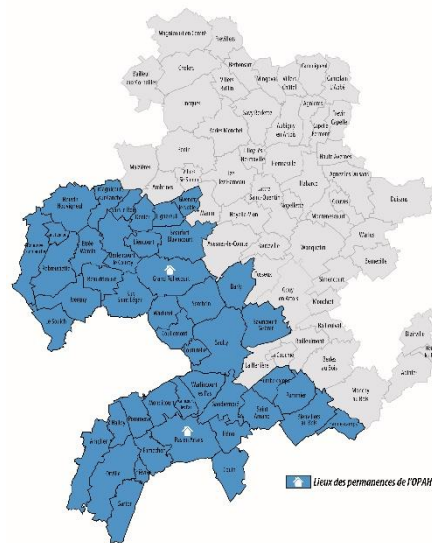
1. Qu'est-ce qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ?

L'OPAH est un dispositif d'aides financières permettant la réhabilitation de logements pour les propriétaires **occupant ou bailleur**.

L'OPAH concerne les 44 communes suivantes :

Amplier, Barly, Bavincourt l'Arbrét, Beaudricourt, Beaufort-Blavincourt, Berlencourt-le-Cauroy, Bienvillers-au-Bois, Canettemont, Couin, Coullemont, Couturelle, Denier, Estrée-Wamin, Famechon, Gaudiempré, Givenchy-le-Noble, Grand-Rullecourt, Grincourt-Les-Pas, Halloy, Hannescamps, Hénu, Houvin-Houvineul, Humbercamps, Ivergny, Le Souich, Liencourt, Lignereuil, Magnicourt-sur-Canche, Mondicourt, Orville, Pas-en-Artois, Pommera, Pommier, Rebreuve-sur-Canche, Rebreuviette, Saint-Amand, Sars-le-Bois, Sarton, Saulty, Sombrin, Sus-Saint-Léger, Thièvres, Warlincourt-les-Pas, Warluzel.

LES COMMUNES CONCERNÉES PAR L'OPAH



2. Quels sont les objectifs de l'opération ?

165 logements sur 5 ans répondant aux situations suivantes :

- **L'amélioration et l'adaptation du parc privé ancien** : *Amélioration thermique, adaptation au vieillissement ou au handicap,*
- **L'éradication des situations de mal logement** : *Réhabilitation des logements indignes, dégradés et non décents,*
- **Le développement et la production d'une nouvelle offre locative** : *Production de logements locatifs à caractéristiques thermiques renforcées et à loyers maîtrisés.*

3. Qui est concerné ?

Tout propriétaire privé, qu'il soit **occupant ou bailleur**, possédant un logement **sur l'une des 44 communes concernées**.

4. Quelles sont les aides apportées par le dispositif ?

Les aides apportées par l'OPAH sont :

- **Les aides de l'Anah (Agence nationale de l'habitat),**
- **La Prime Habiter Mieux,**
- **Les aides de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.**

Des aides complémentaires sont possibles en fonction des ressources, de la situation familiale ou du statut et du projet (Caisses de retraite, Conseil Régional, Action Logement...)

5. Quelles sont les conditions à respecter ?

- **Les dossiers de demande d'aide** doivent être constitués **avant le commencement des travaux**.
- Les travaux doivent être **réalisés par des professionnels**.

Pour les propriétaires occupants :

- **Ne pas avoir fait un prêt à taux zéro pour l'acquisition** du logement dans les 5 dernières années,
- **Respecter les critères de ressources** et les conditions techniques définis pour les aides Anah,

- Avoir un logement de plus de 15 ans.

Pour les propriétaires bailleurs :

- Conventionner le logement pendant une durée minimale de 9 ans,
- Atteindre l'étiquette D après travaux pour l'évaluation énergétique.

Pour plus de renseignements :

- Rendez-vous lors des permanences mensuelles sur le territoire :
 - Mairie de Grand-Rullecourt les 1er et 3ème mercredis après-midi de 14h00 à 17h00,
 - Mairie de Pas-en-Artois les 2ème et 4ème mercredis après-midi de 14h00 à 17h00.
- Ou par téléphone, mail ou dans les locaux d'INHARI : **0 800 002 862** Service & appel gratuits

INHARI
Agence Nord – Pas de Calais
3 rue Alexandre Maniez
62750 LOOS EN GOHELLE
Mail : opah@campagnesartois.fr

Divertissement :

Suite au reconfinement du 30 octobre dernier, nous ne pouvons plus accéder aux différentes activités proposées par la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Celle-ci met tout en œuvre pour maintenir un maximum de divertissements à distance par le biais de visio-conférences, d'envoi de vidéos par mail ou autres défis sur sa page facebook www.facebook.com/campagnesartois



**LE DRIVE DE LA
 MÉDIATHÈQUE
 ROMAN MANGA BD
 FILM SÉRIE
 CD DVD G LIVRE
 MUSIQUE A . . .**

Sa médiathèque intercommunale a fermé ses portes. Cependant, le drive continue de fonctionner sur le site : <https://mediathequecampagnesartois.fr>, si vous n'avez plus vos codes d'accès n'hésitez pas à nous en informer soit par mail : lecture@campagnesartois.fr soit par téléphone : 03 21 48 39 38. N'oubliez pas que vous avez également la bibliothèque numérique départementale à votre disposition, service gratuit, <https://mediatheque.pasdecals.fr/numerique/register.aspx>

Contact : Blandine et Delphine : 03 21 48 39 38 - lecture@campagnesartois.fr

Espace Numérique du Développement Durable

Le saviez-vous ? Les Hauts-de-France sont une des régions françaises les plus vulnérables au changement climatique et près de la moitié des communes subissent déjà des inondations, des coulées de boue ou des sécheresses !

Face à ces constats, la première clé, c'est de réduire les émissions de gaz à effet de

serre. Mais le changement climatique étant déjà en marche, maintenant, une chose est sûre : il faut aussi s'adapter, se préparer et anticiper les évolutions climatiques pour les territoires et les activités.

Dans le cadre de la semaine du développement durable et du PCAET, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a réalisé pour vous un espace numérique dédié au développement durable. Des vidéos, des jeux, des expositions, vous y trouverez de nombreuses ressources utiles pour « PASSEZ AU DURABLE ».

<https://campagnesartois.fr/preserver/environnement/developpement-durable/325-espace-numerique-du-developpement-durable>

Déchets Ménagers collectés (SMAV) : Syndicat Mixte Artois Valorisation

⚠ [INFO COVID-19] ⚠

Nos déchèteries restent ouvertes aux horaires habituels.

Horaires d'ouverture des déchèteries
Automne - Hiver 2020



11 rue Volta 62217 Tilloy les Mofflaines

Point Info Déchets au **0 800 62 10 62**
(Appel gratuit depuis un poste fixe)

Contact : contact@smav62.fr

Sites : <https://www.smav62.fr/>

<https://www.facebook.com/SMAV62>

LES DECHETERIES SONT OUVERTES À TOUS LES USAGERS DU TERRITOIRE
IL N'EST PAS OBLIGATOIRE DE SE RENDRE
DANS LA DÉCHÈTERIE LA PLUS PROCHE DE SON DOMICILE.

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Achicourt	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Aubigny-en-Artois	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Avesnes-le-Comte	Fermé	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Bailleul-Sire-Berthoult	Fermé	Fermé 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé 13.30 - 17.30	Fermé 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé
Bapaume	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Bertincourt	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Bucquoy	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Croisilles	Fermé	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Dainville	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Maroeuil	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Rivière	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Saint-Laurent-Blangy	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Saint-Laurent-Blangy PRO	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé



Votre calendrier annuel de collecte est joint à ce bulletin, veillez à bien le conserver

Travaux réalisés :

Malgré la crise sanitaire qui a marqué l'année 2020, certains projets ont pu être achevés en cours d'année.

- Le mur de soutènement de l'église a été rénové par l'entreprise Balestra, ce qui finalise la restauration de ce beau monument, placé au cœur de notre village. Pour rappel, la façade a été restaurée par le chantier d'insertion du Coin Familial avec la participation de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois. La porte en bois a également été lasurée.



- Les haies du cimetière ont été désépaissies pour faciliter la circulation des usagers. Elles sont passées de 1m30 de large à 70 cm.



- Le terrain de jeux a été terminé cet hiver. Après la pose du grillage, du portail, de la poubelle, le talus a été recouvert d'une bâche de protection pour éviter la pousse des mauvaises herbes, que la commune n'a plus le droit de traiter depuis la loi Labbé. La commune réfléchit, actuellement, à une solution pour l'entretien général de la commune sans traitement.



Plusieurs communes aux alentours n'ont pas respecté cette loi et ont eu un contrôle et un rappel à la loi. Warluzel s'engage à respecter les règles concernant l'application de la

loi Labbé et souhaite également que les particuliers respectent ces prescriptions. (Depuis le 1^{er} janvier 2019, la vente et l'usage des pesticides chimiques sont interdits aux particuliers).

- La boîte à livres est installée à l'entrée de la mairie. L'emprunt est gratuit et ouvert à tous. La boîte est accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous vous remercions d'utiliser cette boîte et son contenu avec respect. Vous pouvez déposer, directement dans la boîte ou à la mairie, des livres que vous ne lisez plus afin de pouvoir renouveler l'offre au fur et à mesure. Nous vous souhaitons bonne lecture et de jolis moments de partage.



- Le fossé d'écoulement des eaux pluviales, situé dans le bas de Warluzel vers Coullemont, a été curé afin d'optimiser les écoulements et éviter les inondations dans cette zone.
- Les chemins communaux sont en cours de restauration, ils seront terminés au printemps 2021. Une subvention du département a été obtenue pour le financement partiel de ces travaux.

Commémoration du 11 novembre 2020

Le second confinement et les nouvelles directives gouvernementales qui ont suivies, ont obligé le conseil municipal à annuler la commémoration du 11 novembre initialement prévue sous le préau de l'école.

Un hommage aux soldats morts pour la France a été rendu par le Maire et ses Adjoints.

Le dépôt de gerbe a suivi la lecture du message officiel de Mme Darrieussecq, Ministre déléguée auprès des Armées, chargée de la mémoire des anciens combattants.

L'ensemble de la cérémonie s'est déroulée dans le respect des gestes barrières.



NOËL :



Se rassembler pour le traditionnel goûter de Noël était impossible en décembre. Le comité des fêtes et le conseil municipal ont malgré tout voulu égayer cette fin d'année par une distribution d'attentions aux aînés et aux enfants de moins de 12 ans.

Une distribution des cartes cadeaux s'est organisée, en porte à porte pour les aînés et à la mairie pour les enfants, toujours dans le respect des gestes barrières.

Chaque enfant s'est vu remettre en plus de sa carte cadeau, quelques friandises.

A ce jour, le comité des fêtes et l'ensemble du conseil municipal attendent les directives gouvernementales avant de prévoir de nouvelles manifestations.